N°: 2005-10-11
Service : Urbanisme

OBJET : ACQUISITION D'UN LOT DE COPROPRIETE, 194 GRANDE RUE

- LE CONSEIL MUNICIPAL -

Vu le rapport par lequel Monsieur le Maire expose ce qui suit :

Mesdames, Messieurs,

Depuis 2001, la parcelle AK 85 sise 194 Grande Rue est en partie grevée d'un emplacement réservé pour l'extension du parking de la Camille. Cet emplacement réservé est inscrit dans les documents d'urbanisme (PLU) au bénéfice de la Commune.

Il s'agit d'acquérir le lot n° 2 de la copropriété sise 194 Grande Rue – un accord ayant été trouvé avec le propriétaire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- ➪ il est constitué d'un immeuble sur cour comportant au rez-de-chaussée un atelier et un logement au 1er étage et bénéficie de la jouissance privative à perpétuité du terrain d'assiette d'une superficie de 995 m²

- ➪ il représente les 5 570/10 000 èmes des parties communes

- ➪ le prix d'acquisition est de 190 000 €, conforme à l'avis rendu par le Service des Domaines.

Compte tenu de l'intérêt de cette acquisition pour le développement futur de ce secteur et pour l'augmentation possible des capacités de stationnement, je vous demande, Mesdames et Messieurs de bien vouloir m'autoriser à signer l'acte pour l'achat de ce lot de copropriété.

- DELIBERE-

A LA MAJORITE des membres présents

APPROUVE l'acquisition du lot n° 2 de la copropriété sise 194 Grande Rue

AUTORISE Monsieur le Maire à signer l'acte à intervenir

DONNE tous pouvoirs au Maire pour poursuivre l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré par les membres présents qui ont signé au registre

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire,

François-Noël BUFFET